

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 **Commune recherchée :**

95230 Soisy-sous-
Montmorency

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et
technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION



sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE



sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME



sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN



sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



sur ma commune :

IMPORTANT



RADON



sur ma commune :

FAIBLE

1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS



sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Soisy-sous-montmorency

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



DDRM : DDRM95

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation

13 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2433751A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/2024	20/12/2024
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/06/2018	15/08/2018
IOCE1029329A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/06/2010	03/12/2010
INTE0100760A	Inondations Remontée Nappe	01/03/2001	18/01/2002
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500497A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/08/1995	15/10/1995
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/08/1994	24/11/1994
INTE9400424A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/07/1994	25/09/1994
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	23/08/1992
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/1992	23/08/1992
INTE9200405A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/1992	23/08/1992
INTE8700362A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/08/1987	11/11/1987

Risque d'inondation sur Soisy-sous-montmorency

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19831115	Mouvement de Terrain	18/07/1983	18/11/1983

Risque de remontées de nappe sur Soisy-sous-montmorency

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

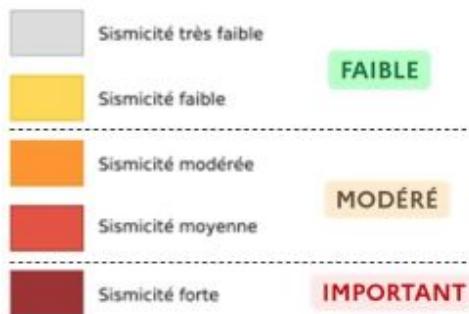
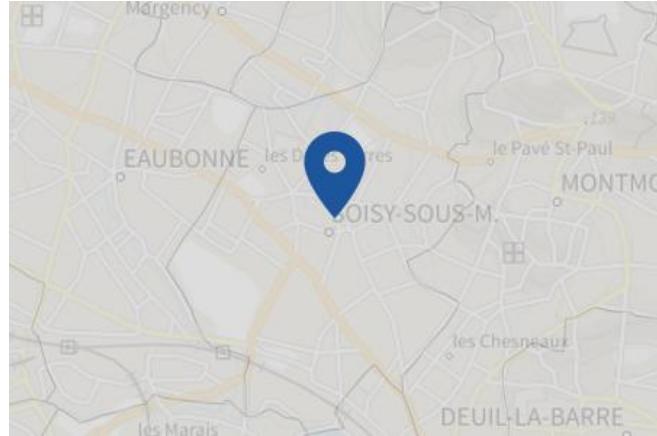
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Soisy-sous-montmorency

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Soisy-sous-Montmorency

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

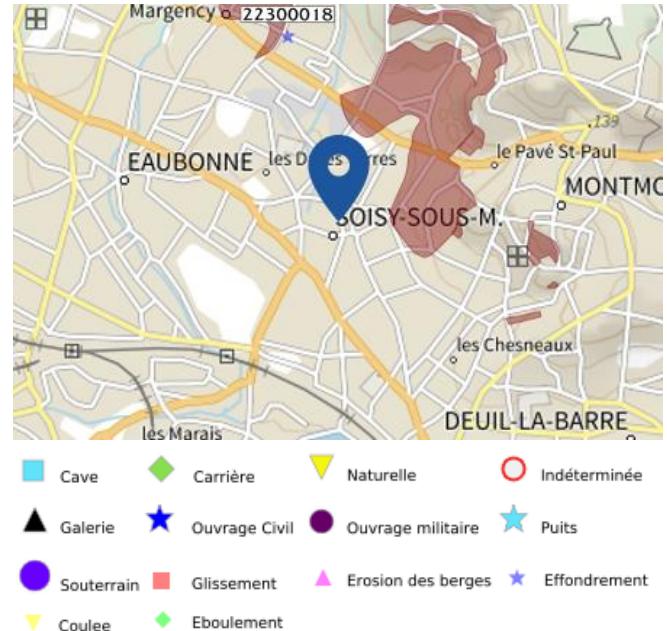
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Pour les départements 78, 91, 95 ainsi que Paris-Petite couronne les données cavités ne sont pas présentées sur le portail Géorisques. Nous vous invitons, si vous souhaitez plus d'information pour ces zones géographiques, à consulter les sites suivants :

- Paris petite couronne : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317/>
- Départements 78, 91, 95 : www.igc-versailles.fr/



Informations détaillées :



PPRN : PPR Soisy-sous-Montmorency

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR Soisy-sous-Montmorency a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 18/09/1986

Date d'approbation : 08/07/2002

Le PPR couvre les aléas suivant :

Mouvement de terrain

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

Glissement de terrain

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : DDRM95

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

[Tassements différentiels](#)

Risque de mouvements de terrain sur Soisy-sous-montmorency

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

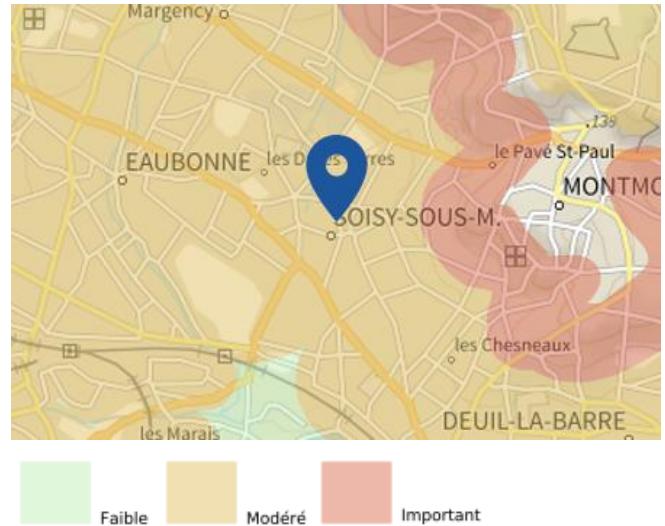
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	Mouvement de Terrain	18/07/1983	18/11/1983

Risque de retrait gonflement des argiles sur Soisy-sous-montmorency

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

3 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

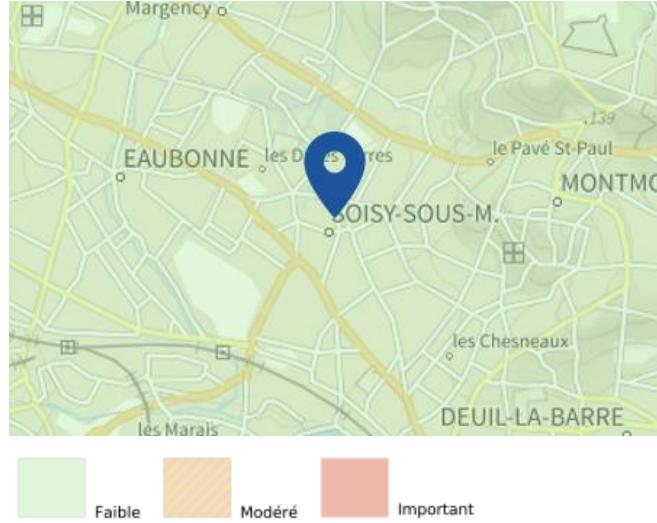
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021
INTE9700269A	Sécheresse	01/01/1991	19/07/1997
INTE9100268A	Sécheresse	01/06/1989	19/07/1991

Risque radon sur Soisy-sous-montmorency

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

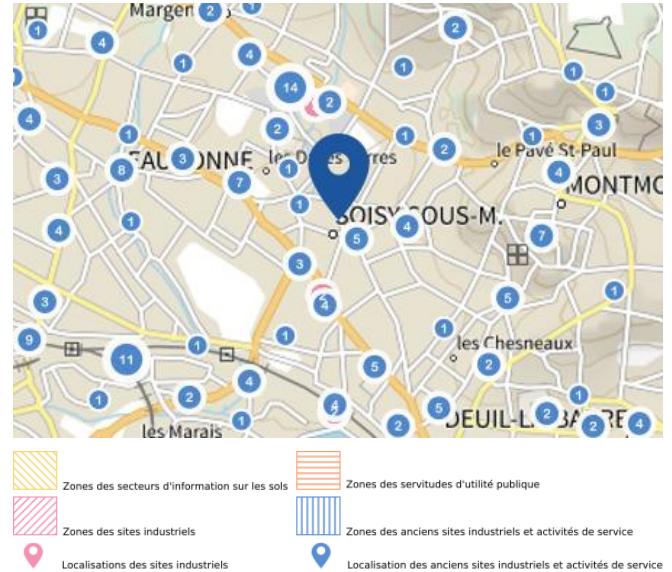
Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de pollution des sols sur Soisy-sous-montmorency

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

5 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001057201	GATEFOSSE (EX-LIBIOL SA)	En cours
SSP001277501	LIBIOL-GATEFOSSE	En cours
SSP040056101	DANI ALU Cessation	Clôturée
SSP000386001	FILLOUX	Clôturée
SSP000321301	Fonderie BERNARD	Clôturée

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

56 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3901912	?	Indéterminé	
SSP3901622	?	Indéterminé	
SSP3901621	?	Indéterminé	
SSP3901620	?	Indéterminé	
SSP3900718	?	Indéterminé	
SSP3900717	Pressing	Indéterminé	
SSP3900716	Pressing	En arrêt	
SSP3900715	Photographie, atelier de	Indéterminé	
SSP3900714	Hippodrome	Indéterminé	
SSP3900713	Fonderie	Indéterminé	
SSP3900712	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3900711	Station service	Indéterminé	
SSP3900710	Pressing	Indéterminé	
SSP3900709	Chaufferie	Indéterminé	
SSP3900708	Station service	Indéterminé	
SSP3900386	Fonderie	Indéterminé	
SSP3898597	Hypermarché	Indéterminé	
SSP3898596	?	En arrêt	
SSP3898566	Décharge	Indéterminé	
SSP3898550	Liquides inflammables (dépôt de)	Indéterminé	
SSP3898549	Travaux publics (entreprise de)	Indéterminé	
SSP3898548	Pressing	Indéterminé	
SSP3898547	Teintures (atelier de)	Indéterminé	
SSP3898546	Station service et garage	Indéterminé	
SSP3898545	Objets plastiques (fabrique d')	Indéterminé	
SSP3898544	Travail des métaux (atelier de)	Indéterminé	
SSP3898543	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3898542	Présentoirs (fabrique de)	Indéterminé	
SSP3898541	Station service	Indéterminé	
SSP3898540	Travaux publics (entreprise de)	Indéterminé	
SSP3898539	Travaux publics (entreprise de)	Indéterminé	
SSP3898538	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3898537	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3898535	Garage automobile	Indéterminé	
SSP3898432	Station service et garage	Indéterminé	
SSP3898431	Liquides inflammables (dépôt de)	Indéterminé	
SSP3898430	Liquides inflammables (dépôt de)	Indéterminé	
SSP3898429	Travail des métaux (atelier de)	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3898428	Plâtre (fabrique de)	Indéterminé	
SSP3898427	Liquides inflammables (dépôt de)	Indéterminé	
SSP3898426	Décharge sauvage	Indéterminé	
SSP3898425	Décharge sauvage	Indéterminé	
SSP3898424	Garage de véhicules utilitaires	Indéterminé	
SSP3898423	Station service et garage	Indéterminé	
SSP3898422	Travail des métaux (atelier de)	Indéterminé	
SSP3898410	Travail des métaux, atelier de	En arrêt	
SSP3898409	Laboratoire pharmaceutique	Indéterminé	
SSP3898408	Fonderie de métaux ferreux	Indéterminé	
SSP3898367	Produits pour revêtements routiers	Indéterminé	
SSP3898366	Station service et garage	Indéterminé	
SSP3898310	Garage automobile	En arrêt	
SSP3898309	Combustibles (commerce de)	En arrêt	
SSP3898308	Combustibles (commerce de)	En arrêt	
SSP3898271	Pressing	En arrêt	
SSP3898270	Garage automobile	En arrêt	
SSP3898269	Garage automobile	En arrêt	



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels

- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
OU IDENTIFIEZ un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC** de vulnérabilité de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÈTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ELOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

